

## L'ÉCOLE

### RETOURS DE L'ENQUÊTE 360°

Plus de 1000 enseignant-e-s ont répondu à la vaste enquête proposée par la SPV.

## LE LIVRE

### CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE L'ÉCOLE VAUDOISE

La Vallée de Joux et ses écoles.

## LA MINUTE SYNDICALE

### IMPACT: RÉTABLIR LA CONFIANCE, MAINTENANT

Position SPV relative au Groupe Impact.

JAB - CH-1006 Lausanne  
LA POSTE

# MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°135 - DÉCEMBRE 2021

## ÉDITO

# AGIR MAINTENANT POUR NE PAS RATER LE COCHE

En septembre 2021, la Société pédagogique vaudoise a mené une large enquête sur la mise en œuvre du Concept 360° dans les établissements. Le nombre important de réponses a permis à la SPV d'affiner ses revendications.



(pages 2-3) ont permis à la SPV d'affiner ses revendications. Elle reste surprise notamment par la thématique du financement qui reste au cœur de ce projet cantonal ambitieux. L'école devra mettre en œuvre de réels moyens afin de répondre aux demandes du terrain.

*Les attentes relatives à un accompagnement de qualité de tous les élèves au quotidien sont si grandes qu'il n'est pas possible de perdre du temps.*

En raison des témoignages qu'elle reçoit chaque semaine, la Société pédagogique vaudoise reste persuadée que la thématique de l'inclusion est la préoccupation première des enseignant-e-s vaudois. Loin devant d'autres projets, tels que le numérique. L'attente du terrain autour du Concept 360° est immense. D'autant plus que plusieurs thématiques sont à traiter dans ce cadre, par exemple la question de la tenue vestimentaire ou celle du harcèlement.

L'enjeu est donc monumental. C'est notamment pour cette raison que la SPV a décidé de proposer une large enquête sur la mise en œuvre du Concept 360°

dans les établissements. Même si ces derniers ont jusqu'à l'été 2023 pour finaliser leur concept, il était essentiel pour la SPV d'établir une photographie cantonale de la situation à ce jour, et ainsi agir afin de ne pas rater le coche. En effet, les attentes relatives à un accompagnement de qualité de tous les élèves au quotidien sont si grandes qu'il n'est pas possible de perdre du temps.

La SPV remercie les 1000 collègues qui ont pris le temps de répondre à cette enquête. Les 300 commentaires qui accompagnent les résultats quantitatifs ont complété cette photographie avec une dimension qualitative. Les résultats

S'appuyant sur les résultats de cette enquête, la Société pédagogique vaudoise a transmis une prise de position au Département (page 4) demandant notamment une augmentation des ressources pour les mesures socio-éducatives et l'enseignement spécialisé ainsi que l'octroi de temps pour la formation au sein des établissements. Une première rencontre a eu lieu le 10 décembre entre la DGE0 et la SPV. Cette dernière informera prochainement ses membres sur les discussions avec le DFJC.

Gregory Durand, président

# RETOUR SUR L'ENQUÊTE 360°

Plus de 1000 enseignant-e-s, répartis dans 96% des établissements de la scolarité obligatoire, ont répondu à l'importante enquête de la SPV relative à la mise en œuvre du Concept 360°. Alors qu'il est reconnu que des ressources supplémentaires facilitent l'intégration scolaire, les résultats de cette enquête montrent, a contrario, que des réductions financières vécues sur le terrain empêchent un accompagnement de qualité. Ce point devra être pris en compte pour que l'école vaudoise soit capable de relever le défi d'une école à visée inclusive.

**D**u 20 septembre au 3 octobre 2021, plus de 1000 enseignant-e-s ont répondu à la vaste enquête proposée par la SPV relative à la mise en œuvre du Concept 360° qui traitait de la gouvernance, des finances de l'enseignement spécialisé, de l'enseignement spécialisé, des élèves allophones et des mesures socio-éducatives. Le lien pour répondre à l'enquête a été envoyé aux membres SPV par courriel et des affiches ont été exposées dans les salles des maîtres du canton.

Il en ressort que les enseignant-e-s de degré primaire (cycles 1 et 2, 75%) sont largement représentés. Deux hypothèses peuvent expliquer ce phénomène: la gestion de l'intégration pourrait être plus importante en début de scolarité, et une faible partie d'enseignant-e-s du secondaire – maîtres-se-s de disciplines académiques et spéciales – serait en contact direct avec ces thématiques. Sur les 93 établissements vaudois de la scolarité obligatoire, 89 sont représentés, soit 96% d'entre eux. Par ailleurs, on

relève une moyenne de 10 réponses par établissement. Ces éléments permettent de dire que les résultats de cette enquête reflètent la réalité cantonale.

## Processus de préparation du Concept 360°

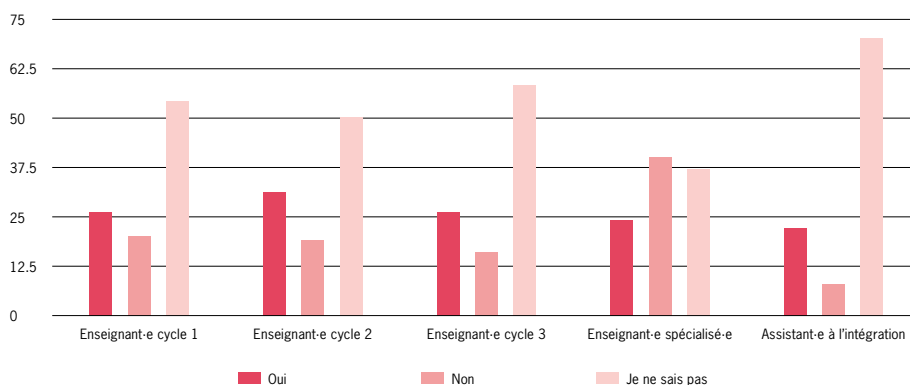
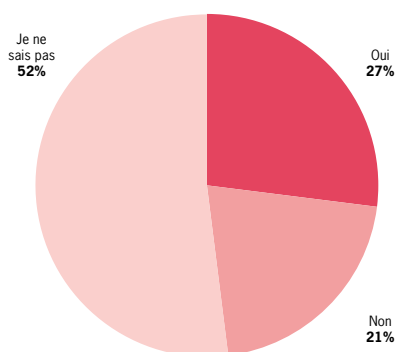
Les réponses relatives à l'état des travaux semblent être positives. 90% des répondants indiquent qu'un comité de projet 360° (CP 360) est constitué. L'enquête montre que, suite aux demandes de la SPV en 2019, les CP 360 ne sont pas l'apanage des directions. En effet, seuls 6% seraient exclusivement composés de la direction. Toutefois, un important travail devra être effectué afin de mieux informer l'ensemble des enseignant-e-s, car 40% ne seraient pas au courant de l'avancée des travaux des CP 360.

## Bilan de la situation actuelle

Le financement de l'enseignement spécialisé est une thématique extrêmement préoccupante. En effet, la Société pédagogique vaudoise s'est déjà offusquée des propos du panel interviewé dans la

brochure de rentrée 2021-2022. En page 27, on pouvait lire que «l'enjeu des ressources surgit rapidement dans les discussions au sein des établissements». Or, constate le panel, c'est «un faux problème» ou «un alibi pour ne pas bouger». Pour la SPV, ces phrases sont un réel affront pour tous les acteurs et actrices qui se démènent quotidiennement pour trouver des solutions afin d'aider au mieux les élèves avec les moyens octroyés. Par ailleurs, selon le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) «un effectif adéquat et des ressources supplémentaires facilitent l'intégration scolaire». Dans les établissements de 27% des sondé-e-s, des réductions du nombre de périodes d'enseignement spécialisé ont été annoncées (voir graphique 1). Alors que, dans 21% des cas, aucune diminution n'est prévue. Au niveau des établissements, on constate que 42% d'entre eux auraient annoncé ces diminutions et 37% n'en auraient pas annoncé. Ces éléments contrastent avec le discours officiel indiquant une augmentation des moyens. De plus, 41% des répondant-e-s disent avoir essuyé un refus d'accompagnement pour

## 1 Depuis l'annonce du Concept 360° par le DFJC (2019), a-t-on communiqué des réductions de périodes d'enseignement spécialisé dans votre établissement ?



des élèves à besoins particuliers pour des raisons financières (contre 43% qui l'ont obtenu, voir graphique 2). Au cycle 1, le pourcentage du refus monte à 50%. Ainsi, un réel investissement financier, dans chaque établissement, devra être effectué afin de remplir la mission d'une école à visée inclusive.

Au niveau de l'enseignement spécialisé, la SPV constate que bien souvent, dans des cas où l'intervention d'un-e enseignant-e spécialisé-e serait recommandée, la mesure proposée est celle d'un-e assistant-e à l'intégration qui n'a toutefois pas les mêmes compétences ni la même mission (37%, contre 26% qui auraient pu bénéficier d'un-e enseignant-e spécialisé-e, voir graphique 3).

En ce qui concerne les élèves allophones, l'enquête montre que les informations

relatives aux prestations de l'Unité Migration Accueil (UMA) ne sont pas suffisamment connues. Un réel effort de communication auprès des enseignant-e-s devra être fait afin de répondre aux besoins de certains de ces élèves.

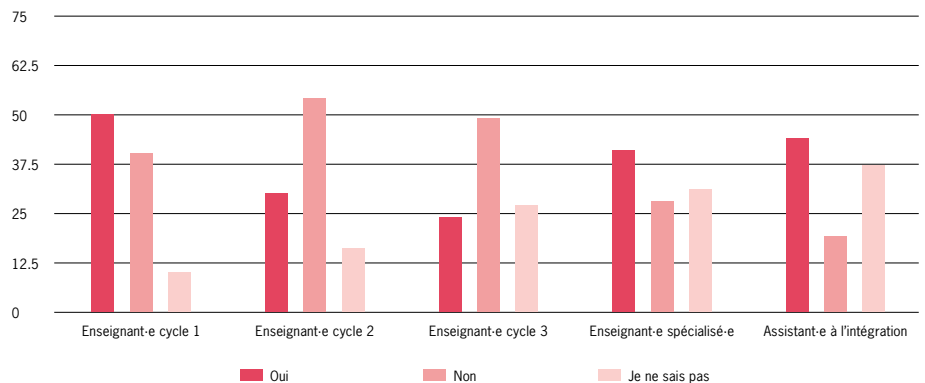
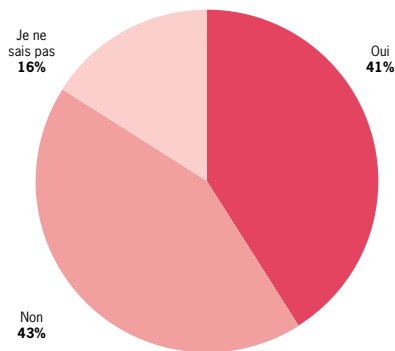
Quant aux mesures socio-éducatives, 71% des répondant-e-s indiquent que leur établissement a mis en place ces mesures et près de 80% disent avoir assisté à une présentation de celles-ci. De plus, 28% relèvent avoir pu bénéficier de ces prestations suite à une demande (7% n'ont pas pu en bénéficier). Or, plusieurs des répondant-e-s indiquent dans leurs commentaires que l'aide apportée n'était malheureusement pas suffisante. De plus, il est important de relever que 90% des répondant-e-s indiquent une augmentation des problématiques d'élèves d'ordre social et éducatif.

### Pour que le Concept 360° réponde aux besoins du terrain

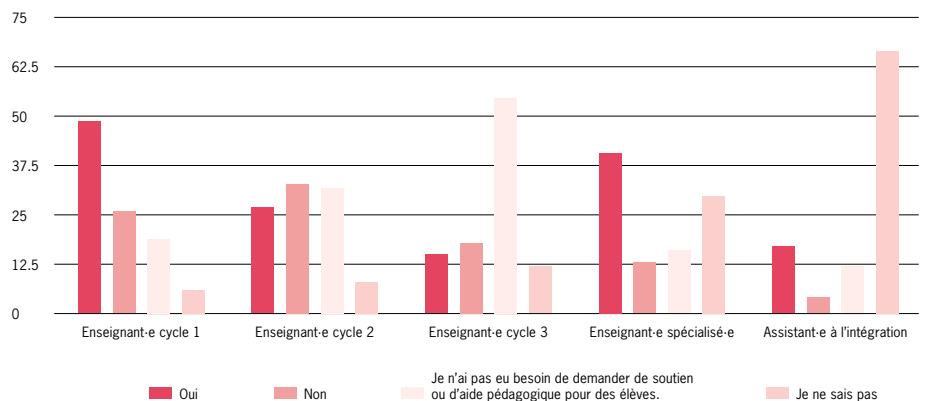
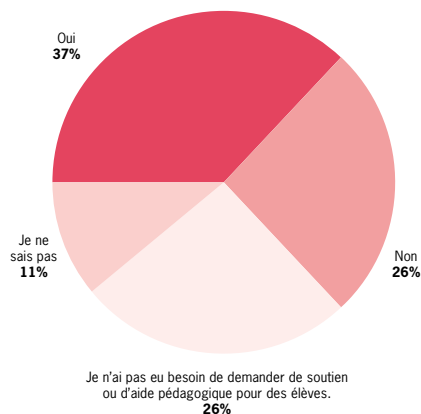
Suite à tous ces éléments, la Société pédagogique vaudoise a transmis une prise de position au Département demandant notamment la mise en place de procédures rapides, réactives et efficaces afin de répondre aux besoins des élèves ainsi qu'une augmentation de ressources pour les mesures socio-éducatives et l'enseignement spécialisé. Même si le délai pour la mise en œuvre totale du concept au sein des établissements est l'été 2023, la SPV attend des actions concrètes dans les établissements d'ici mars 2022 et de la part du Canton d'ici janvier 2023. Les attentes relatives à un accompagnement de qualité de tous les élèves au quotidien sont si grandes qu'il n'est pas possible de perdre du temps.

Le Comité cantonal SPV

## 2 Durant l'année scolaire 2020-2021, a-t-on refusé, pour la classe dans laquelle vous travaillez, des mesures spécifiques d'accompagnement pour des élèves à besoins particuliers pour des raisons financières?



## 3 Si vous avez demandé un soutien ou une aide pédagogique pour un-e de vos élèves, vous a-t-on proposé un-e assistant-e à l'intégration alors qu'un-e enseignant-e spécialisé-e était recommandé-e?



# PRISE DE POSITION SUR LE CONCEPT 360°

Le 7 octobre 2021, la Conférence des président-e-s élargie s'est réunie à Lausanne afin d'analyser les résultats de l'enquête sur la mise en œuvre du Concept 360° dans les établissements. En s'appuyant notamment sur ces éléments, elle a rédigé une prise de position qui sera la base des revendications de la SPV lors de sa rencontre avec le DFJC.



La conférence des président-e-s élargie a siégé dans le grand refuge de Sauvablin à Lausanne.

La Conférence des président-e-s élargie de la SPV, réunie le 7 octobre 2021, demande:

*Au niveau cantonal, la SPV demande au DFJC, d'ici janvier 2023:*

- D'augmenter, indépendamment de l'augmentation démographique, les moyens financiers de l'enseignement spécialisé afin que chaque établissement puisse garantir au minimum ses prestations de juin 2019;
- D'augmenter significativement, indépendamment de l'augmentation démographique, les ressources financières et en personnel de l'enseignement spécialisé d'ici janvier 2023 pour que toute demande avérée soit acceptée;
- D'augmenter, indépendamment de l'augmentation démographique, l'effectif du personnel PPL afin que ce dernier puisse produire des prestations directes aux élèves;
- D'allouer de nouvelles périodes pour les personnes qui s'investissent dans le comité de projet;

- De mettre en place des procédures rapides, réactives et efficaces afin de répondre aux besoins des élèves;
- D'octroyer du temps pour la formation, notamment en augmentant durant 3 ans le nombre de journées pédagogiques d'établissement relatives au Concept 360° par année;
- D'octroyer une période de décharge supplémentaire (quel que soit le taux d'activité) à chaque enseignant pour les réseaux, interventions et supervisions afin de reconnaître le travail effectué pour l'accompagnement des élèves;
- D'établir une communication efficace pour que les enseignant-e-s soient informés des prestations de l'UMA (Unité Migration Accueil);
- D'augmenter le nombre d'intervenant-e-s pour les mesures socio-éducatives dans toutes les régions;
- De publier un rapport quantitatif et qualitatif sur la mise en œuvre du Concept 360° dans les établissements, notamment avec un guide de bonnes pratiques;

*Au niveau des établissements, la SPV demande au DFJC, d'ici mars 2022:*

- Que tous les comités de projet aient informé les conférences des maîtres de l'état des travaux;
- Qu'une présentation et une consultation des allocations des ressources soient effectuées en conférence des maîtres;
- De ne pas recourir à des assistant-e-s à l'intégration pour des mesures d'enseignement spécialisé ou socio-éducatives;
- De mettre en place des procédures rapides, réactives et efficaces afin de répondre aux besoins des élèves;
- Qu'une journée spécifique de formation soit consacrée au Concept 360° et à ses trois axes;
- Que le processus de « consultation collaborative » souple et efficace soit mis sur pied;
- Que chaque établissement nomme un-e référent-e allophonie.



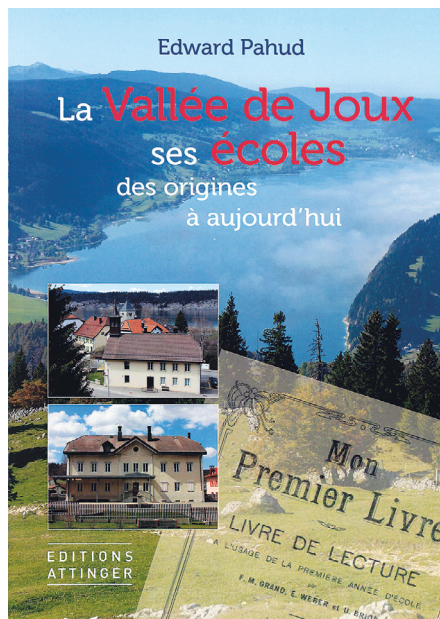
# CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE L'ÉCOLE VAUDOISE

Diverses lectures me font découvrir que l'enseignement mutuel est introduit dès 1824 dans la commune du Chenit. Une phrase me frappe : L'histoire de l'enseignement à la Vallée de Joux n'a encore jamais été écrite. Dès lors, ma curiosité en éveil, je m'engage sur la voie de l'écriture. Ainsi paraît « La Vallée de Joux, ses écoles des origines à aujourd'hui ».

La Vallée de Joux est restée longtemps isolée et inhabitée. Son premier occupant est un moine, Dom Pontius selon la légende. Celui-ci semble avoir vécu en ermite dans la région du Lieu vers les années 600. Mais aucune trace de son passage n'est restée. La première implantation attestée date de 1126, à l'époque de la création de l'Abbaye du lac de Joux, dont les moines colonisent progressivement toute la vallée, la défrichant et y installant une population essentiellement rurale et forestière. Nombre de villages et de hameaux naissent, et une organisation politique se met en place. Face à la difficulté de gérer un si grand territoire, trois communes se constituent, Le Lieu qui s'organise vers l'an 1400, L'Abbaye en 1571 et Le Chenit en 1646. C'est sur le territoire de cette dernière et déjà avant qu'elle soit autonome que l'on trouve la première école, ouverte vers 1560, par un certain Le Coultré. Située dans la ferme familiale, on ne sait ni son effectif, ni ce qui y était enseigné.

Par la suite, s'y succèdent d'autres personnes s'improvisant régents. Une véritable organisation scolaire se dessine dès l'édition de la première loi scolaire, le Mandat souverain, que Leurs Excellences de Berne imposent en 1676. Dès lors, les classes se multiplient, toujours hébergées chez des particuliers qui enseignent tant bien que mal la lecture, l'écriture, le chant des psaumes, un peu d'orthographe, la prière et, pour quelques élèves, des rudiments d'arithmétique.

Des locaux très mal équipés, une salle de classe à peine éclairée, mal aérée, peu ou



pas chauffée, sans matériel, et des élèves entassés. Parfois il n'y a qu'un seul maître, sans formation, pour s'occuper de deux classes, comme c'est le cas à Combenoire et Fontaine-aux-Allemands, où le régent travaille alternativement dans l'un ou l'autre hameau, situation qui va durer près de 150 ans, jusqu'à la construction d'un collège commun. Mais ces deux villages se dépeuplent peu à peu et finissent par disparaître complètement.

Bon an mal an, la vallée se développe. Artisanat florissant, industrie naissante, cols qui s'ouvrent permettant de meilleurs échanges avec le plateau vaudois et Genève. La nécessité de former des élites – administrateurs, notaires, juges, hommes politiques – se fait pressante. C'est alors que naît l'idée, dans la commune du Chenit, d'adopter le mode

d'enseignement mutuel qui doit permettre d'ouvrir, à moindre coût, deux classes de 200 élèves et de n'engager que deux régents au lieu des six déjà actifs. La méthode ayant fait ses preuves à Nyon, une commission y visite l'école et établit un rapport enthousiaste. Les discussions sont vives entre les représentants des villages. On évoque surtout les distances que les enfants auront à parcourir, liées aux difficultés provoquées par l'important enneigement. Et que faire des anciens régents ? Très peu qualifiés, aucun ne sera réengagé. En 1824, deux classes sont ouvertes, l'une au Sentier, l'autre au Brassus. Mais elles ne survivront pas à deux obstacles majeurs : la Loi sur les écoles publiques primaires de 1834 qui limite les effectifs à 60 élèves par classe et la difficulté d'obtenir un niveau élevé de connaissances. Vingt ans plus tard, s'en est fini et les écoles retrouvent l'ancien régime.

Une école secondaire voit le jour en 1862 mais n'est qu'éphémère et sera remplacée et définitivement établie en 1876, dans des locaux de fortune d'abord puis, dès 1894, dans un bâtiment neuf, encore utilisé aujourd'hui. Dès lors les écoles se développent harmonieusement, avec l'ouverture, en 1928, de la première classe primaire supérieure de la vallée.

Cette histoire vous intéresse ? Le livre est en vente dans toutes les librairies ou sur le site de l'éditeur :

[e.vandelle@editions-attinger.ch](mailto:e.vandelle@editions-attinger.ch), au prix de CHF 32.-

Edward Pahud

## IMPRESSUM

### Rédaction

Société pédagogique vaudoise  
Ch. des Allinges 2  
1006 Lausanne

Contact [info@spv-vd.ch](mailto:info@spv-vd.ch)

021 617 65 59

Rédacteur en chef Gregory Durand

Photographies Editions Attinger,  
Pierre-Antoine Grisoni, DR, YF, SPV

## Ont participé au numéro

Gregory Durand, Colin Fontannaz, Yves Froidevaux, HEP, David Jeanquartier, Edward Pahud, Comité AVEENAC, Comité cantonal SPV, Conférence des président-e-s élargie

Maquette, mise en page Tassilo

Correction Corinne Grandjean

Impression PCL, Lausanne

Tirage 2600 exemplaires  
sur papier certifié FSC



# DAL : VERS UNE IMPOSSIBILITÉ D'ENSEIGNER ?

**Au début de cet été, certaines directions ont reçu un courrier concernant la procédure à suivre pour tout achat de matériel. Si celle-ci était appliquée, la surcharge administrative amènerait à faire un choix entre consacrer des heures à commander le moindre article ou à préparer ses cours, menant ainsi irrémédiablement à un appauvrissement de nos moyens d'enseignement.**

**E**n effet, il serait nécessaire de vérifier l'existence de chaque article sur le site dal-vd.ch, puis de demander à son dépositaire de le commander. Cependant, si la fourniture souhaitée n'existe pas à la DAL, une vérification doit être faite à l'OCMS (Office cantonal du matériel scolaire, Fribourg). Si celle-ci n'est toujours pas trouvée à l'OCMS et que le montant de la commande est supérieur à 50 francs, une demande de permission d'achat doit être faite à la DAL par le dépositaire. Cette demande doit contenir: la description complète du produit, le fournisseur, la référence de ce dernier, la quantité ainsi que l'unité d'emballage, un éventuel lien internet et/ou une illustration ainsi que la récurrence du besoin.

L'AVEENAC, alertée par ses membres, a invité les responsables de la DAL à son assemblée générale 2021. Mme Sarah Frei, responsable des achats et M. Antonio Guarino, directeur de la DAL, ont répondu présent à notre invitation. Présence que nous saluons. Ils ont prêté une oreille attentive aux problèmes rencontrés sur le terrain.

Cette procédure pose nombre de problèmes dont voici une liste non exhaustive:

- Une surcharge administrative conséquente pour l'ensemble des intervenants;
- Une surcharge de travail pour les dépositaires, déjà surmenés en période de réquisition, qui devront en plus gérer les commandes;
- Pour chaque fourniture, il sera nécessaire de passer plusieurs dizaines de minutes à chercher celle-ci sur un site web peu, voire pas adapté;
- Avec des articles mal référencés, il y aura le risque de ne pas être remboursé si par malheur l'article existait bel et bien à la DAL;
- À cette procédure qui peut se compter en jours voire en semaines, viennent s'ajouter des délais de livraison parfois interminables.

Les responsables nous ont aussi éclairés sur la stratégie à long terme de la DAL. Celle-ci projette un élargissement de son assortiment à destination des enseignant-e-s ainsi qu'à une amélioration du site web que l'on pourrait juger peu efficace.

Il est impératif que les responsables de la DAL prennent conscience que notre discipline d'enseignement, les activités créatrices, a changé. Là où les élèves d'hier travaillaient sur un objet choisi à l'avance et donc du matériel commun pour chacun, ceux d'aujourd'hui sont mis en position d'auteur-concepteur. Les enseignant-e-s jonglent avec le PER qui donne pour objectif le travail de la créativité et de la pratique réflexive. Cette conception créative ne peut se planifier complètement. Une part d'adaptation en cours de séquence est obligatoire, selon les réflexions que les élèves apportent. Le travail de la créativité ne peut être dicté par des fournitures achetées par anticipation. Il est impératif de pouvoir s'adapter en cours d'année avec plus de réactivité. De plus, avec l'instauration du Concept 360°, nos classes sont de plus en plus hétérogènes, rendant ainsi difficile la planification d'un programme sans avoir préalablement pris connaissance des compétences des élèves.

Pour conclure, nos objectifs d'enseignement, à savoir un enseignement différencié et créatif, sont tout bonnement incompatibles avec cette procédure. De plus, cette surcharge administrative inutile pour les enseignant-e-s en AC, du primaire, les comptables et les dépositaires mènera à un engorgement des commandes et un temps de préparation au profit de nos élèves grandement réduit.

À l'heure actuelle, la SPV a interpellé la conseillère d'État, Mme Cesla Amarelle, et une première rencontre a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre avec la DGEO. Une autre rencontre est prévue où la SPV sera accompagnée de l'AVEP1, l'AVEP2 et de l'AVEENAC afin d'exposer de manière concrète les difficultés rencontrées notamment avec cette procédure.

Pour le comité de l'AVEENAC, Colin Fontannaz

## AVEAC devient AVEENAC

Suite à l'affiliation de l'Éducation nutritionnelle dans l'association AVEAC, celle-ci devient AVEENAC: *Association vaudoise des enseignants en éducation nutritionnelle et en activité créatrice.*

Vous êtes soucieux:

- du temps accordé à l'éducation nutritionnelle dans la grille horaire?
- de la qualité de la formation des futur-e-s enseignant-e-s en EDN?

- par l'état de nos locaux de travail?
- par le manque de personnes formées pour reprendre les postes vacants? et surtout de l'intérêt porté par les élèves à nos branches?

Si vous répondez oui à une seule de ces interrogations, c'est que votre avis compte pour nous. N'hésitez donc pas à nous contacter afin de réfléchir ensemble à des solutions.

Mail: [info-aveenac@spv-ud.ch](mailto:info-aveenac@spv-ud.ch)



Émilie Agassis et Joëlle Ambrosini ont reçu le prix du meilleur mémoire (BP).

# LA SPV PRIME DES DIPLOMÉ-E-S HEP

Plus de 1800 personnes étaient réunies pour la cérémonie de remise des diplômes de la Haute École pédagogique du canton de Vaud, au SwissTech Convention Center, le 18 novembre, à 18 heures. Les différentes allocutions et remises de prix ont été ponctuées par les danseurs et acrobates de l'ensemble Lumen. 1017 titres ont été remis à cette occasion à 996 diplômé-e-s.

Lors de cette cérémonie, plusieurs prix ont été remis pour des travaux de diplôme issus de différentes filières.

Gregory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise, a remis le prix SPV du meilleur mémoire de Bachelor en enseignement primaire à Émilie Agassis et Joëlle Ambrosini pour leur mémoire intitulé «Faciliter la syntonisation avec la pulsation à une œuvre musicale à travers un dispositif didactique incluant des modalités tactiles dans une classe de 3H».

Le prix du meilleur mémoire de Master en enseignement secondaire I a été attribué conjointement à Mathilde Paillat pour son mémoire intitulé «L'influence du rapport à l'erreur sur l'exercice de l'autorité en classe», ainsi qu'à Anne-Laure Welte-Kormann pour son mémoire intitulé «Les vêtements des collégiennes: entrée dans l'adolescence et descente dans l'arène».

Le prix du meilleur mémoire de Master en enseignement spécialisé a été attribué à Noémie Hirt et Isabelle Perraudin pour leur mémoire intitulé «Le choix de l'école privée: une alternative aux mesures d'enseignement spécialisé à l'école publique? Une approche compréhensive basée sur le discours des parents».

HEP / GD

## BRÈVE

### CPEV – point de situation fin 2021

À l'heure des fêtes de fin d'année qui approchent à grands pas, nous avons l'opportunité de vous donner quelques nouvelles de la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV). Rassurez-vous tout de suite, elle se porte bien: une performance de rendement d'environ 6.5% à fin septembre, soit près du double des chiffres qu'elle doit atteindre pour prétendre à la stabilité.

Forts de ce constat, il nous paraît toujours aussi invraisemblable que de lourdes réformes soient entamées en prévision d'une hypothétique baisse brutale des rendements de la Caisse. Des discussions sur ce point ont eu lieu entre associations représentant le personnel et la Délégation du Conseil d'État aux ressources humaines (DCERH) au début de l'automne, et le constat est partagé: tant que la Caisse va bien, ne changeons pas ce qui fonctionne!

Un courrier commun aux trois organisations représentatives du personnel de l'État de Vaud est donc parti début novembre, l'informant de notre décision de demander aux représentant-e-s des assuré-e-s au sein du Conseil d'administration de proposer d'écrire au plus vite à l'AS-SO en vue d'un report des réformes prévues à l'horizon 2023. Nous avons donc invité le Conseil d'État à proposer à ses représentants au Conseil d'administration de la CPEV d'appuyer notre demande.

Nous espérons une réponse rapide qui permette de lever les incertitudes qui pèsent sur toutes celles et tous ceux qui doivent partir à la retraite ces prochains mois sans qu'on puisse les éclairer sur les conditions dans lesquelles leur départ s'opérera.

D. Jeanquartier, secrétaire général de la FSF

## BRÈVE

### La retraite se prépare longtemps à l'avance!

Il reste encore quelques places pour le séminaire «Prendre sa retraite», co-animé par la SPV et la CPEV et destiné aux collègues qui prendront leur retraite dans les 7 prochaines années.

Il aura lieu le mercredi 19 janvier 2022 (14h-17h à la HEP). Inscription sur [spv-ud.ch](http://spv-ud.ch) (participation gratuite pour les membres de la SPV)

Selon les directives actuellement en vigueur à la HEP, le pass Covid est requis et le port du masque sera demandé pendant la rencontre. GD





MERCREDI 19 JANVIER 2022

## Séances Retraites

MERCREDI 6 AVRIL 2022

## AG AVEP1

### LA MINUTE SYNDICALE

# IMPACT : RÉTABLIR LA CONFIANCE, MAINTENANT

La confiance se gagne par gouttes et se perd par litres. Le 3 novembre dernier, la presse se faisait l'écho des manquements du groupe IMPACT, le « groupe de confiance » de l'État de Vaud, dans le traitement de deux situations de harcèlement sexuel à l'Université de Lausanne (UNIL). Le même jour, par communiqué de presse, le Conseil d'État vaudois annonçait vouloir réformer cette structure.

Pour faire toute la lumière sur ces affaires, l'UNIL a mandaté la Prof. Karine Lempen de l'Université de Genève pour rédiger un rapport, rendu public aujourd'hui, sur le processus de gestion de ces dénonciations pour harcèlement sexuel. Dans cette analyse, l'une des critiques les plus sévères concernant le groupe IMPACT vise la manière dont les conclusions des enquêtes sont rédigées. À ce propos, pour une des situations étudiées, la Prof. Lampen indique que « de telles conclusions ont pour effet de mettre les personnes alléguant un harcèlement sexuel sur le banc des accusés et discréditent au passage l'action des organisations de défense des droits des femmes, du personnel et du corps intermédiaire [de l'UNIL] ainsi que les médias. »

En 2017 déjà, la SPV était intervenue avec d'autres syndicats auprès de la présidente du Conseil d'État pour dénoncer certaines approches du groupe IMPACT, notamment une intervention, à la demande de l'autorité d'engagement, dans une démarche soi-disant informelle, mais visant avant tout « à faire le ménage » dans un conflit collectif.

La Cour des comptes à son tour, en 2019, se penchait sur le fonctionnement du groupe IMPACT et proposait treize améliorations, notamment la création d'une base légale pour les enquêtes du climat de travail, cette même démarche problématique effectuée à la demande de l'employeur. Sur la base de ce rapport, notre faîtière, la FSF, a écrit au Conseil d'État

pour relever le manque de garanties données aux personnes qui font appel au Groupe Impact et demander d'être associée à la révision de ce règlement.

*De l'avis de la SPV, il conviendra principalement de recentrer le travail d'IMPACT vers l'activité traditionnelle d'un groupe de confiance, soit la prévention et l'accompagnement des personnes concernées par une situation d'harcèlement.*

Aujourd'hui, une réforme en profondeur doit être entreprise. Les organisations faîtières, dont la FSF, ont écrit en novembre au Conseil d'État pour qu'une véritable négociation soit engagée et non une simple consultation. Ce n'est qu'en réformant réellement les pratiques, les compétences et les structures du groupe IMPACT que la confiance, essentielle pour une telle organisation, pourra ainsi être restaurée. C'est fondamental pour les employé·e·s de l'État de Vaud. De l'avis de la SPV, il conviendra principalement de recentrer le travail d'IMPACT vers l'activité traditionnelle d'un groupe de confiance, soit la prévention et l'accompagnement des personnes concernées par une situation d'harcèlement. Pour les investigations, c'est une autre structure, totalement indépendante, qu'il conviendrait de mandater.

Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV

### LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2021, c'est neuf associations professionnelles :

**AVEP1** association vaudoise des enseignant·e·s du cycle primaire 1

**AVEP2** association vaudoise des enseignant·e·s du deuxième cycle primaire

**AVES** association vaudoise des enseignant·e·s du secondaire I

**ESV** enseignant·e·s spécialisé·e·s Vaud

**AVEPS** association vaudoise d'éducation physique scolaire

**AVEENAC** Association vaudoise des enseignants en éducation nutritionnelle et en activité créatrice

**AVESAC** association vaudoise des enseignant·e·s en structure d'accueil

**AAVI** association des assistant·e·s vaudois·es à l'intégration

**Rythmique-Vaud**

Plus d'informations sur :

[spv-ud.ch/apropos/organes/associations](http://spv-ud.ch/apropos/organes/associations)